

INVITATION

CHAMPIONNAT SUISSE MASTERS (OPEN) 2025

1. GÉNÉRAL

Nom	Championnat suisse Masters
Lieu	Chur
Genre de compétition	Championnat suisse
Date de la compétition	du 1 novembre au 2 novembre 2025
Tableaux des points (Masters)	AQUA ¹ Masters Point Scoring 2025
Tableaux des point (Handicapé)	n/a
Conditions de participation	Selon le règlement 3.3
Licences	Tous les participants doivent posséder une licence annuelle ou licence temporaire valide de Swiss Aquatics avant le délai d'inscription et reconnaissent ainsi le statut de Swiss Olympic en matière de dopage (y compris les dispositions d'exécution).

2. INSTALLATION DE COMPÉTITION ET CHRONOMÉTRAGE

Installation de compétition	Hallenbad Sand Sportanlagen Sand Sandstrasse 35 7000 Chur
Piscine de compétition	25 m 5 lignes à 2.1 m largeurs des couloirs 1.8 m – 3.40 m profondeur Homologation C température d'eau 28 °C
Bassin d'échauffement	10 m x 8 m, Bassin non-nageurs
Chronométrage	Swiss Alge Time
Plaques de touche	Sur une côtés du bassin

3. ORGANISATION

Organisateur	Swiss Aquatics; Lindenpark; Lindenhofstrasse 1, CH-3048 Worblaufen
Personne de contact Organisateur	Secrétariat Swiss Aquatics; swimming@swiss-aquatics.ch , 031 552 24 00
Site web de l'organisateur	https://www.swiss-aquatics.ch/fr/sport-delite/swimming/championnats-nationaux/championnat-suisse-masters-open/
Organisateur	Schwimmclub Chur
Personne de contact Organisateur	Corinna Welp, wettkaempfe@schwimmclubchur.ch
Site web de l'organisateur	https://schwimmclubchur.ch/
Délégué de Swiss Aquatics	Andres Herty
Juge-arbitre (Head)	Daniel Laube
Juge-arbitre	Gabriela Manetsch
Juge-arbitre Office	Shirley Beck
Starter	Anja Brons
Starter	Maurice Windisch

¹ World Aquatics

Traitement des données SPLASH Meet Manager ; transfer des données Lenex
Calendrier, annonces et résultats <https://www.swiss-aquatics.ch/fr/sport-delite/swimming/swimrankings-swimstats/>

4. RÈGLEMENTS

Les règlements de la Fédération suisse de natation (FSN, Swiss Aquatics) sont applicables, en particulier
Reglement 3.1 Wettkampfbreglement Schwimmen
Reglement 3.3 Masters Schweizermeisterschaft Schwimmen (open)

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION | TEMPS LIMITES

Sont autorisés à participer les nageurs de la catégorie «Masters» (25 ans et plus) et «Pré-Masters» (19 à 24 ans) qui:

- a. sont titulaires d'une licence annuelle «Swiss Aquatics», ou
- b. n'ont pas de licence annuelle de «Swiss Aquatics», mais demandent au préalable une licence temporaire sous nom de leur club (voir chiffre 10) auprès de Swiss Aquatics ou sur place avant le début de la compétition auprès du délégué de Swiss Aquatics;
- c. sont licenciés auprès d'un club étranger reconnu par la World Aquatics (AQUA).

Aucun temps limite n'est exigé.

Afin de garantir un déroulement ordonné de la compétition, Swiss Aquatics Swimming se réserve le droit de refuser des inscriptions après la date limite d'inscription afin de garantir le respect de l'horaire.

6. PROGRAMME

Ordre des épreuves Selon annexe au règlement 3.3 Championnat Suisse Masters
Afin de pouvoir respecter l'horaire, le départ sera mixte.
(Contrairement au règlement 3.1, mais en accord avec le responsable des Masters et la direction de Swiss Aquatics Swimming).

Horaire Selon document séparé „Horaire CS Masters”
Toutes éventuelles modifications d'horaire et/ou ordre des épreuves résultant du nombre d'inscriptions reçues seront annoncées après le délai d'inscription sur le site internet de Swiss Aquatics.

7. CATÉGORIES D'ÂGE

Pour chaque course individuelle, le classement se fait par catégories d'âge :

- Masters 25 à 29 ans | 30 à 34 ans | 35 à 39 ans, etc. jusqu'à 100 ans
- Pre-Masters 19 à 24 ans

Leurs résultats seront enregistrés dans les listes des meilleures performances de «Swiss Aquatics Swimming», mais ne pourront pas être retenus dans les classements des points selon le point 9.

Un nageur disputant des épreuves individuelles concourt uniquement dans la classe d'âge à laquelle il appartient.

8. INSCRIPTIONS

Adresse d'inscription	Fédération Suisse de Natation, Swiss Aquatics Swimming Lindenpark; Lindenhofstrasse 1, CH-3048 Worblaufen swimming@swiss-aquatics.ch
Correspondance, confirmation d'inscription	Le fichier Lenex, la liste des inscriptions reçues et les 'Live Results' seront publiés sur le site internet de Swiss Aquatics : https://www.swiss-aquatics.ch/fr/sport-delite/swimming/swimrankings-swimstats/ Une confirmation d'inscription ne sera pas envoyée. Les clubs sont tenus de contrôler les inscriptions via l'adresse du site internet mentionné ci-dessus et d'annoncer toute correction par email à l'organisateur. Le dernier délai pour les corrections est la date de la fin des inscriptions tardives. Aucun envoi par courrier ne sera organisé.
Inscription online	https://www.swimrankings.net/manager/
Inscription par Lenex	Par email avec un fichier en format Lenex, marqué par « MSSM2025 - abréviation du club »
Délai d'inscription	Lundi, 20 octobre 2025, 24:00
Délai d'inscription tardives	Lundi, 27 octobre 2025, 24:00
Corrections	Par Email jusqu'au délai d'inscription
Frais d'inscription	Épreuves individuelles CHF 20.--; relais CHF 30.--
Frais d'inscription tardive	Épreuves individuelles CHF 60.--; relais CHF 90.--

9. CADEAU COMMÉMORATIF| MEDAILLES | TROPHÉES| CLASSEMENTS

Chaque nageur reçoit une distinction commémorative.

Le classement par club des masters s'établit par l'addition des points Masters réalisés par tous les participants Masters d'un club lors des épreuves individuelles. Le meilleur club reçoit la coupe, le vainqueur est responsable de la gravure et du transport de la coupe au prochain lieu où s'organise le Championnat Suisse Masters.

La liste complète des résultats est publiée dans le calendrier Splash sur le site internet de Swiss Aquatics.

10. LICENCE TEMPORAIRE

Les clubs suisses avec des participants sans licence annuelle valable doivent au préalable demander une licence temporaire via le système des licences ou en demander une au délégué de Swiss Aquatics avant le début de la compétition

moyennant le formulaire officiel de demande de licences temporaires. Le prix de la licence temporaire pour toute la manifestation est de CHF 40.- par nageur. Le club concerné recevra une facture après le championnat.

11. COMPOSITION DES RELAIS

Les noms des relayeurs et leur ordre de départ dans le relais doivent être annoncés au juge arbitre jusqu'au délai fixé par ce dernier lors de la séance d'information pour les participants (formulaire de relais officiel). Des modifications ultérieures, uniquement sous forme écrite, ne seront acceptées par le juge arbitre que dans des cas d'exception fondés.

12. FACTURE

Swiss Aquatics Swimming facturera aux clubs, après le championnat :

- les frais d'inscriptions et les frais pour les inscriptions tardives ;
- les pénalités financières pour les absences au départ ;

Les clubs étrangers règlent leurs frais d'inscription directement sur place (cash en CHF ou en Euro) avant le délai officiel fixé dans l'horaire de samedi. Les nageurs pour qui aucune finance d'inscription n'a été versée seront tacitement enlevés de la liste des inscriptions et ne sont pas autorisés à participer à ce championnat.

13. AUTRES DISPOSITIONS

Chaque participant est responsable de son assurance. La FSN et l'organisateur ne procurent aucune assurance contre les accidents, les maladies, les vols ou la responsabilité civile et déclinent toute responsabilité.

Avec l'inscription, les clubs s'engagent à veiller à ce que :

- leurs nageurs se présentent ponctuellement et en bonne tenue pour la cérémonie protocolaire (voir règlement de compétition natation 3.1, article 7.10) ;
- les nageurs et les membres des équipes portent des chaussures propres dans la piscine (semelles de couleur claire). L'usage des chaussures doit être réservé exclusivement pour l'intérieur de la piscine.
- leurs nageurs n'occupent pas des places réservées aux spectateurs et aux invités.

Nous attirons votre attention sur le fait que le programme, l'horaire et les conditions d'admission peuvent faire l'objet d'ajustements jusqu'au début de la manifestation. En conséquence, les inscriptions peuvent être refusées jusqu'au début de la manifestation.

Ni l'organisateur Swiss Aquatics Swimming ni le club exécutif ne peuvent être tenus responsables des frais d'annulation et/ou des frais supplémentaires liés au voyage, au logement et aux repas.

SWISS AQUATICS SWIMMIG

Rolf Ingold
Chef compétitions

Administration Swimming